

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE SPECIALE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 10 NOVEMBRE 2008,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 19 H 30**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Jean-Robert Barnes
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Benoît Massicotte
- Monsieur Claude Pintal

réunis sous la présidence de monsieur Marcel P. Marchand, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2008-11-188

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

- 1- Prière.
- 2- Ordre du jour.
- 3- Rencontre avec les membres du CCU et messieurs Claude et Jocelyn Chartier.
- 4- Permis de construction pour un bâtiment de 4 logements.
- 5- Avis de motion pour la modification du programme de revitalisation (règlement 2007-06).
- 6- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ unanimement

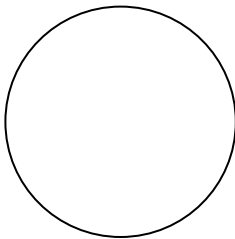
Note

**RENCONTRE AVEC LES MEMBRES DU CCU ET MESSIEURS
CLAUDE ET JOCELYN CHARTIER**

Les modifications à la réglementation municipale suite à l'adoption du schéma d'aménagement de la MRC des Chenaux ne sont pas encore adoptées. La réglementation actuellement en vigueur ne permet pas l'implantation de 4 logements. Le projet de règlement de zonage prévoit que des bâtiments multi logements pourront être implantés sur le lot 160-P.

Les membres du CCU et du conseil, après avoir pris connaissance du projet présenté par monsieur Steeve Dumas, recommande qu'il soit autorisé.

Il est aussi recommandé que la nouvelle réglementation prévoie des nouvelles normes de construction et d'aménagement pour les nouveaux bâtiments. La plantation d'arbres et une norme pour les pentes de toit devraient apparaître dans les prescriptions de la réglementation.



2008-11-189

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT DE 4 LOGEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain présentera sous peu, un règlement de modification de sa réglementation de zonage ;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'implantation d'un bâtiment de 4 logements sur une partie du lot 160-P a été présenté aux membres du CCU et du conseil et qu'un plan est déposé ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU et du conseil sont d'accord pour autoriser la construction du bâtiment de 4 logements ;

CONSIDÉRANT QUE les marges de recul avant et latérales proposées sont de 15 pi (4.55 m) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE le conseil municipal de Champlain autorise la construction d'un bâtiment de 4 logements conformément au plan déposé et implanté avec des marges de recul avant et latérales sur rue d'un minimum de 15 pi (4.55 m), à la condition que le demandeur s'engage à se conformer aux dispositions futures d'aménagement qui pourront être imposées par la réglementation.

ADOPTÉ unanimement

Note

AVIS DE MOTION POUR LA MODIFICATION DU PROGRAMME DE REVITALISATION (RÈGLEMENT 2007-06)

Avis est donné par monsieur Claude Pintal de la présentation à une prochaine séance du conseil, d'un règlement visant à modifier le règlement 2007-06 décrétant un programme de revitalisation.

2008-11-190

SOUMISSIONS POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire acquérir un camion pour les travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE le camion recherché devra avoir les caractéristiques suivantes :

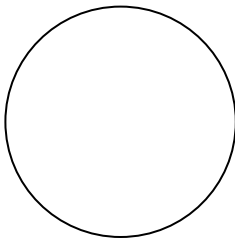
Modèle : Ford F250 ou
Chrysler Ram 2500 ou
Chevrolet Silverado 2500 ou

4 roues motrices
Boîte de 8 pi
Cabine Multiplace 4 portes

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE des invitations à soumissionner soient adressées à :

G. Dumais automobile Ltée de La Tuque
Trois-Rivières Chevrolet



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ADOPTÉ unanimement

2008-11-191

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Marcel P. Marchand, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier